



Nailly

INFOS 2024





Le mot du Maire	3
Les étapes de la vie	4
La vie municipale	5
Budget 2023	6-7
Informations pratiques	8
Les déchèteries	9
Le tri des bio-déchets	10
Le syndicat mixte de la fourrière du sénonais	10
Bibliothèque municipale "Ernest Potin"	11
Embellissons notre village	12-13
Espace végétal	14-15
Les travaux de voirie	16
Échange avec les enfants	17
Le SIVOS de Courtois et Nailly	18-19
L'École de Nailly	21
L'école de musique, de danse et d'art dramatique	22
Le Centre de loisirs	24
L'école de Nailly porte le nom de "Marie Navarre"	26
L'histoire du tablier de grand-mère	27
Fêtes et cérémonies	30
Le repas des aînés	33
La croix processionnelle de Nailly	34
Les associations du village	38 à 46
Tribune Ensemble et Autrement	48
Rappel des arrêtés	48
Formalités administratives	49
Animations 2024	50
Location de salles	51
Tennis Loisirs Nailly	51



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers Administrés,

L'année 2023 s'en est allée et nous entamons 2024 avec, malheureusement, en mémoire, des troubles graves et violents et nous pensons aussi aux familles touchées par les inondations et les glissements de terrains qui ont eu lieu ces derniers mois avec l'espoir de temps meilleurs pour cette nouvelle année.

En ce qui concerne notre commune nous n'avons pas eu à souffrir de cela mais le plan vigipirate a été réactivé et a placé la France en état d'urgence renforcée. Nous avons veillé à ne pas faire trop de publicité quant aux activités festives de cette fin d'année (ex : marché de Noël).

Les travaux prévus pour 2023 ont été réalisés, principalement les travaux d'assainissement pluvial de la rue du Colmeau et du Faubourg de Paroy. Nous espérons que ceux-ci seront efficaces face aux éventuelles pluies diluviennes. Des travaux identiques dans la rue du Château étaient prévus au mois de novembre, mais le temps les a retardés. Que les riverains de cette rue ne s'inquiètent donc pas ! Il en est de même pour le Chemin du Mont-Blanc.

L'an dernier nous avons acquis une parcelle rue des Roseaux. Le permis de construire pour l'installation d'une réserve incendie vient d'être validé par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Restent à demander les subventions que nous devrions obtenir sans problème. Ainsi le bas du village sera sécurisé.

Lors du dernier Conseil Municipal, l'achat du bâtiment du Dr. Hebras a été validé. J'entends l'inquiétude de certains et les rumeurs que cela engendre. Rassurez-vous ! Le Dr. Hebras reste bien en activité pendant encore quelques années ! Nous avançons avec prudence sur le projet d'une Maison de Santé. J'ai rencontré, accompagnée du Dr. Hebras et de l'une de mes conseillères Municipales, l'ARS, la CPAM, le Vice-Président du Conseil Départemental chargé

de la santé et le Président de la Communauté de Communes. Des études de faisabilité sont actuellement en cours et vous en serez informés. Cela prendra du temps mais l'offre de santé sera adaptée, non seulement au village, mais également aux besoins de la Communauté de Communes du Gâtinais.

Le préau pour l'école, prévu de longue date, va être équipé de panneaux photovoltaïques. Cependant, nous n'avons pas encore reçu l'aval de l'ABF (n'oublions pas que nous sommes dans le périmètre de l'église qui est classée). L'eau de pluie sera récupérée et servira, surtout l'été, pour l'arrosage des espaces verts communaux.

Le city stade sera, en principe, installé à l'automne.

Nous travaillons également sur le projet d'ouverture d'une garderie pour le mercredi, uniquement pendant les périodes scolaires. Ce travail est mené avec l'appui de la Communauté de Communes du Gâtinais et ce service de proximité pourrait voir le jour rapidement.

Le PLUI sera finalisé prochainement et entériné lors d'un Conseil Communautaire au printemps. Ce fut un travail long, difficile avec des conséquences plus ou moins acceptables pour certains. Cependant, la possibilité de s'exprimer a été la même pour tous.

Je tiens à remercier l'ensemble de mon équipe pour son aide à l'élaboration des projets ainsi que mes Adjoints toujours prêts à me seconder et à œuvrer pour tous.

Saluons également l'arrivée de Mr. Stéphane Jouanneault, venant agrandir l'équipe des services Techniques.

L'équipe Municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2024, pleine de réussite et de bonheur pour tous.

Florence BARDOT
et l'équipe de « l'Avenir avec vous »

Les étapes de la vie

arrêté au 08/12/2023

Naissances

- FASSIER Alma 30 décembre 2022
- DIEU Zayan 9 mars
- KART Kenan 20 mars
- DE BORTOLI Raphaël 4 juin
- FRANÇOIS Romy 18 mars
- COSMA Maël 25 novembre

Mariages

- BERTHELIN Christian et RIVIÈRE Angélique 4 février
- RAJOUANE Zakaria et MUCHEMBLED Maéline 18 mars
- LEMSEN Michael et DEMOUSTIER Alison 8 avril
- DESCHAMPS Mathieu et ROUSSIN Sandra 8 avril
- CABIT Joël et BEAUCHAINTS Julie 16 septembre

Décès

- MILACHON Jean-Pierre 16 janvier
- SAMORINHA Justino do Nascimento Lopes 23 février
- PALANCA Stéphanie 22 mars
- DELABROYE Bernard 13 juin
- DODET Raymond 28 juillet
- BERTHELIN née RIVIÈRE Angélique 29 juillet
- BRIDERON née HAMARD Ginette 2 août
- PRIVÉ Jean 26 août
- CHARPENTIER née CHAPUZOT Monique 4 septembre
- COISNON Roger 19 octobre

PACS

- FRANÇOIS David et BOYER Adélaïde 16 mars
- PATUROT Julien et TISSERANT Emilie 25 août



La vie municipale

Liste « L'Avenir avec vous »



Maire
Florence BARDOT
Déléguée communautaire
Vice-présidente
de la Communauté
de Communes du Gâtinais



1^{er} Adjoint
Guy DUFRESNE
Chargé de l'administration
générale, du suivi et du
contrôle des chantiers
confiés aux entreprises et de
l'entretien des bâtiments.
Président du Comité
Consultatif des Bâtiments.



2^{ème} Adjointe
Catherine GOUTELARD
Chargée des affaires
sociales, des relations
avec les seniors et des
fêtes et cérémonies.
Présidente du Comité
Consultatif des Fêtes,
Cérémonies et Espaces
Verts



3^{ème} Adjoint
Patrice MAISON
Chargé du personnel
technique et des travaux
communaux. Délégué
communautaire
Vice-président du Syndicat
des Eaux. Président du Comité
Consultatif de la Voirie

Les conseillers municipaux



Hélène
BONTEMS



Jean-Michel
COACHE



Cédric MONTAGNE
Président des commissions
communication et sports
Vice-Président du SIVOS



Guillaume
MOREAU



Corinne
MOUROUX



Elodie
PETIT



Pierrick
SOULAGE



Julie
VARACHE

Liste « Ensemble et autrement »



Jean-Luc
KLEIN



Marie-Thérèse
REY-GAUCHER



Jonathan
MULLER

Liste « Ensemble pour Nailly »



03 86 97 04 73
mairie@nailly.com

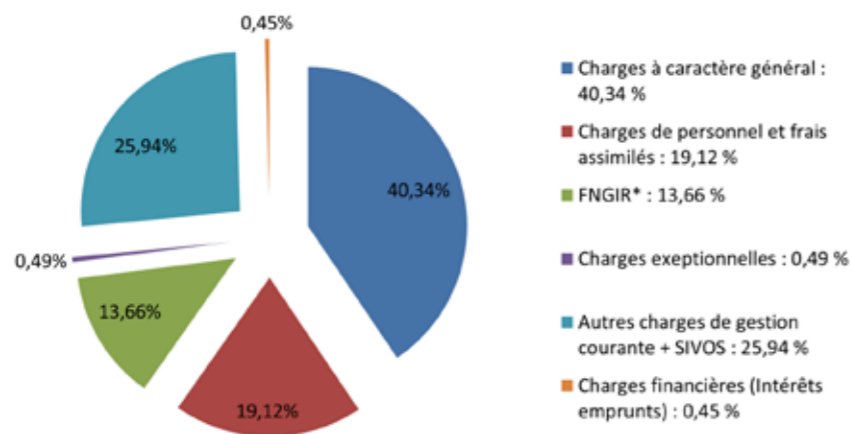


www.nailly.com
Info panneau Pocket



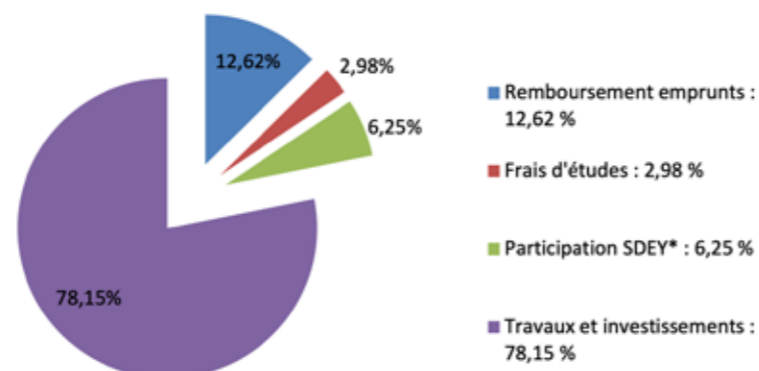
Le budget 2023

Dépenses de fonctionnement : 874 603,48 €



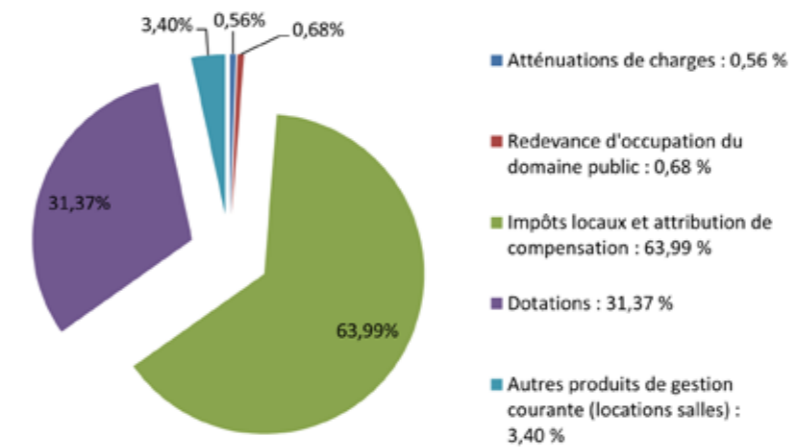
* FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources Communes

Dépenses d'investissement : 211 696,77 €

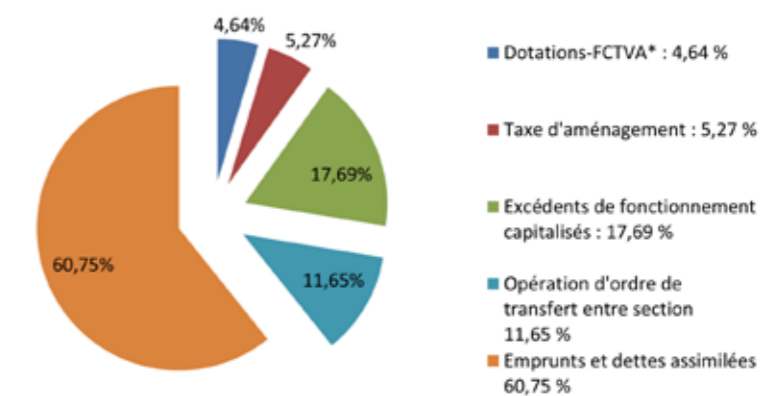


* SDEY : Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

Recettes de fonctionnement : 957 300,03 €



Recettes d'investissement : 164 594,91 €



*FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée



Informations pratiques

Numéros utiles

SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Pompiers : 18
 Secours (n° européen) : 112
 Gendarmerie Saint-Valérien : 03 86 88 60 17
 Centre hospitalier de Sens : 03 86 86 15 15
 EDF : 08 10 33 30 89
 GDF : 08 10 43 30 89
 Communauté de Communes du Gâtinais : 03 86 97 71 94
 EAU (M. Maison, adjoint) : 06 72 66 35 88
 Sous-Préfecture de Sens : 03 86 83 95 20
 Éclairage public (M. Dufresne, adjoint) : 06 98 48 55 22
 Centre anti-poison de Paris : 01 40 05 48 48
 SIVOS : 03 86 97 08 27
 Ecole primaire de Nailly : 03 86 97 06 29
 Ecole maternelle de Courtois : 03 86 97 06 51
 Ecole primaire de Courtois : 03 86 97 03 92
 Météo Yonne : 08 92 68 00 89

Horaires d'ouverture de la Mairie

Secrétariat

- Lundi : fermée toute la journée
- Mardi : de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h
- Mercredi : de 14 h à 17 h (fermée en juillet et août)
- Jeudi : de 14 h à 18 h
- Vendredi : de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h
- Samedi : fermée

Maire et Adjoint

- Mardi : sur rendez-vous
- Jeudi : sur rendez-vous

Les déchèteries

Les déchèteries de Chéroy et Fouchères sont ouvertes aux horaires habituels et sans rendez-vous. Elles sont fermées les jours fériés et les horaires sont modifiés en cas de canicule.

- Été : du 1^{er} avril au 30 septembre
- Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne met à votre disposition deux déchèteries situées à Chéroy et Fouchères pour vous permettre d'apporter gratuitement les déchets que vous ne pouvez pas trier ou composter à votre domicile. Ces déchets sont ensuite dirigés vers la meilleure filière d'élimination en fonction de leur type : le recyclage, la valorisation matière ou l'incinération.

CHÉROY

Lieu dit La Gouvinerie, RD 41
89690 CHÉROY

FOUCHÈRES

Rond-point de l' Aire de Ville-roy-Fouchères (face à Renault et Senoble), RD 369
89150 FOUCHÈRES

Chéroy

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Été	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h et 14h - 18h
Hiver	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h et 14h - 17h

Fouchères

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été	9h - 12h	9h - 12h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h et 14h - 18h
Hiver	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h

Les Vauguillettes

ZI des Vauguillettes
Rue des Longues Raies - 89100 SENS
Tél : 03 86 95 30 93

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- fermé le dimanche semaine impaire
- dimanche semaine paire de 9h à 12h.

Fermée le jeudi et jours fériés.

Les Sablons

Rue Bellocier - 89100 SENS
Tél : 03 86 65 63 24

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
 - fermé le dimanche semaine paire
 - dimanche semaine impaire de 9h à 12h.
- Fermée le lundi et jours fériés.



*Ce n'est plus un scoop !
A compter du 1^{er} Janvier
2024 le tri à la source des
bio-déchets est généralisé.*

Le tri des bio-déchets

Les déchets fermentescibles ne devront plus être jetés avec les déchets destinés à l'incinération.

C'est une très bonne nouvelle pour les jardins, les plantes et les sols qui vont pouvoir être nourris par ces précieux apports. Ce sera un nouveau réflexe à adopter pour les foyers qui vont devoir s'adapter à ce nouveau geste de tri.

Aussi, n'hésitez pas à faire l'acquisition d'un composteur .

La demande doit être faite à la Communauté de Communes du Gâtinais. Les composteurs sont livrés à la Mairie.

Syndicat mixte de la fourrière du Sénonais

La Fourrière est implantée à Nailly au hameau « Les Chollets », 145 communes y adhèrent.

Le rôle de la Fourrière est d'aller chercher et de recueillir les chiens et les chats uniquement errants ou divagants.

Environ 290 chiens et 40 chats sont recueillis chaque année.

Quel est le devenir du chien et du chat ?

- Si l'animal est identifié, son propriétaire est contacté pour le récupérer,
- Dans le cas contraire et passé le délai légal de 8 jours, l'animal est confié à une association en vue d'une adoption.

Fonctionnement

Chaque commune adhérente s'acquitte d'une participation annuelle par habitant. Les frais de capture et de pension sont à la charge des propriétaires.

*Si vous trouvez un animal, contactez votre Mairie au
03 86 97 04 73*



*C'est un service public,
gratuit, ouvert à tous.
L'entrée est libre et sans
obligation d'emprunt.*

Vous pouvez aussi découvrir tous les livres sur le site :
opac-x-bibliothequenailly.biblienet.net

Horaires d'ouverture :
mardi et Vendredi
de 16 h à 18 h 30.

Bibliothèque Municipale "Ernest Potin"

La bibliothèque se situe dans la cour de la mairie.

Vous rencontrerez une équipe active toujours soucieuse de valoriser la lecture pour tous, et toujours prête, si vous le désirez, à vous aider dans vos recherches et vos envies.

Vous pouvez emprunter 6 ouvrages par personne pour une durée de 2 mois. Cette disposition peut s'adapter aux besoins de chacun.

Au cours de l'année, des animations et des expositions vous seront proposées.

Son fonds propre (5 000 ouvrages jeunesse et adultes) est en constant renouvellement :

- grâce à des achats réguliers de livres parmi les nouveautés du moment (110 par an).
- grâce aux échanges fréquents d'ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne (BDY, 600 livres). Vous pouvez réserver vos livres sur le site : www.biblio.yonne.fr Régulièrement, une navette de la BDY apporte vos réservations.

Vos visites seront toujours les bienvenues.





Embellissons notre village

Toutes les créations ont été une nouvelle fois appréciées par le jury. Enfants et adultes ont été récompensés pour leur ingéniosité d'avoir su récupérer des objets pour les transformer et les embellir avec des fleurs.

Venez nous retrouver en 2024 pour de nouvelles aventures.



Les réalisations des artistes !



Le comité consultatif a décidé d'agir en faveur du développement durable dans notre village.



Espace végétal

Comme vous pouvez le voir des aménagements ont été réalisés en 2023.

Création de massifs de plantes vivaces :

- À Paroy, à côté de l'abri scolaire
- Aux entrées est et ouest du bourg
- Sur le haricot à l'intersection de la D26 et de la rue du Puits de Gy.
- Sur le talus devant le cimetière.
- À l'intérieur du cimetière, un massif d'arbustes a vu le jour entre les cavernes et le jardin du souvenir.
- Les jardinières rondes du chemin de la zone artisanale ont reçues des plantes vivaces.

Nous avons bien sûr maintenu notre fleurissement avec nos suspentes et nos jardinières en divers points du bourg et des hameaux (merci aux jardiniers des Chollets et du Vau).

L'école avec ses jardiniers en herbe ont réalisé les plantations dans les jardinières de la montée de l'école.

Les employés communaux ont rencontré des difficultés pour maintenir nos fleurs dans un état de fraîcheur, malgré l'élévation de la température. Nous leur disons merci pour avoir assuré l'arrosage aux heures autorisées.



Nous allons continuer notre effort de plantations de fleurs et arbustes résistants à la chaleur et moins consommateurs d'eau.

Des projets de récupération d'eau pluviale sont en cours (toit de la grange et de l'école, toit de l'église).

Notre but reste l'amélioration et le respect de votre environnement végétal à Nailly en tenant compte des évolutions climatiques et en préservant la nature qui nous entoure.

Le comité consultatif actuel se compose de Catherine Goutelard, Pascal Regnard, François Wacrenier, Jean-Pierre Chaussebourg et Patrice Maison.





Les travaux de voirie



Bordure de trottoir Grande Rue



Rue du Colmeau



Faubourg de Paroy



Rue des Maillards au Puits de Gy



Échange avec les enfants

Les élèves de CM2 sont venus à nouveau cette année à la rencontre des Maires de Nailly et Courtois.

De nombreuses questions ont été posées sur le fonctionnement des communes.

Des vocations vont-elles naître ?

Les enfants sont repartis avec le livret du petit citoyen.



Les écoles de Courtois et de Nailly sont regroupées en SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). Il accueille 161 enfants répartis comme suit :

Le SIVOS de Courtois et Nailly

Ecole "Gaston SIMONATO" à Courtois : 57 élèves de maternelle (3 classes) et 23 CP (1 classe)

Ecole "Marie NAVARRE" à Nailly : 81 élèves en élémentaire (4 classes : CE1, CE2, CM1 et CM2).

Le Conseil syndical, composé d'élus des deux communes, compte 12 membres.

Ce dernier a pour rôle la gestion du fonctionnement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), de son personnel (agents d'encadrement, de restauration, d'entretien et ATSEM) ainsi que la gestion des activités périscolaires (garderie et restauration).

Il assure également le financement des fournitures scolaires, des produits d'entretien, du matériel pédagogique et numérique, du mobilier, des repas de cantine, des séances de piscine, du sport à l'école dans le cadre du dispositif USEP.

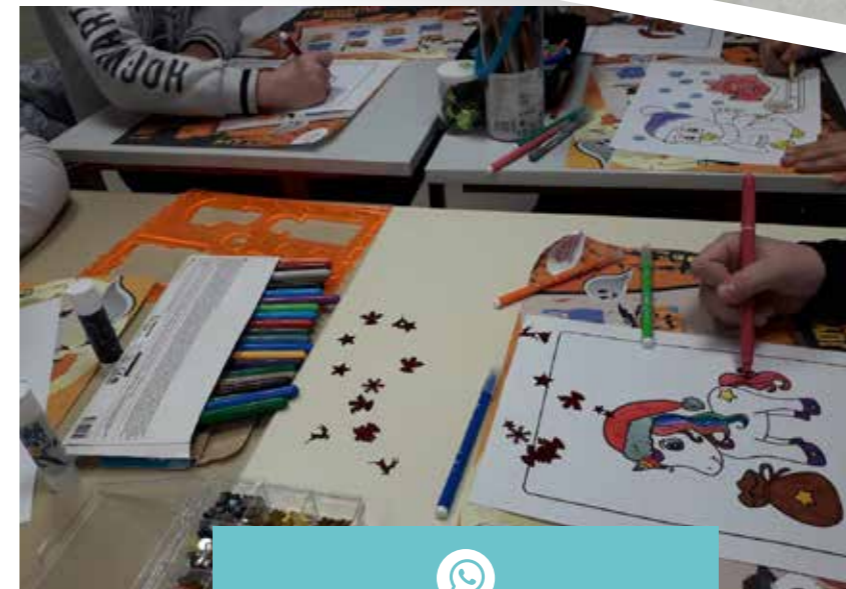
Il verse également annuellement à chaque coopérative scolaire entre 1 000 et 1 500 € pour aider au financement des sorties scolaires organisées par l'équipe éducative.

Le SIVOS est financé par les deux communes qui participent au prorata du nombre d'élèves inscrits. En 2023, la commune de Nailly a consacré un budget de 177 010 € et celle de Courtois 78 512 € soit 1 427, 50 € par enfant.

Quelques chiffres :

- Nombre d'agents : 13
- Montant alloué aux écoles pour les fournitures scolaires : 39 € par enfant et par an
- Coût réel d'un repas de cantine : 7 € par enfant.

Les membres du SIVOS : F. Poirier (Président), C. Montagne (Vice-Président), E. Berthault, E. Petit, P. Soulage, C. Goutelard, M. Miranda, G. Royer, G. Moreau, V. Morel, F. Bardot, V. Mainier





SIVOS de Courtois et Nailly
 18 rue de l'Eglise
 89100 Courtois-sur-Yonne
 Téléphone : 03.86.97.01.65



 Mail :
accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr



Fenêtres
Portes d'entrée
Volets Battant
Volets Roulants

Porte de garage
Portail
Pergola

VELUX

Agence Ile-de-France
ZAC de la sucrerie 77130
Montereau-Fault-Yonne
01 60 96 25 39
contact@fenetrespetit.com
www.fenetrespetit.com

Agence Bourgogne
8 Avenue G. Pompidou
89100 SENS
03 86 83 06 48
/FenetresPetit



L'école de Nailly

Au mois de juin, les élèves ont planté des fleurs dans l'allée devant l'école. Ils participaient ainsi, conjointement avec la commune de Nailly, au concours des villages fleuris.



En septembre, les élèves ont participé à l'opération « Nettoyons la Nature ». Munis de gants, de chasubles et de sacs poubelles, ils ont nettoyé les abords de l'école. De nombreux déchets ont été ramassés, laissés souvent par les participants au vide-greniers de la veille. Ils se sont ainsi rendu compte qu'il était nécessaire de mettre les déchets à la poubelle afin de préserver l'environnement.



Mademoiselle se marie

Boutique de Robes de mariée
Costumes Hommes
Robes de Cocktails
Tenues de cérémonie Enfants
Accessoires

3 rue Champbertrand 89100 Sens
06 63 68 05 58

mademoisellesemarie89@gmail.com   mademoisellesemarie89



L'école de musique, de danse et d'art dramatique

L'année 2022-2023 s'est terminée avec trois évènements importants pour l'école de Musique de Danse et d'Art dramatique.

Le 28 juin avec le concert des groupes de Musique Actuelles Amplifiées au café "Le Bourgogne" à Saint-Valérien, le gala de danse à la salle des fêtes de Nailly le 29 juin avec un nouveau spectacle « Au fil du temps » et le concert des chorales (enfants, ados et adultes) le 30 juin qui a eu lieu à l'église de Montacher-Villegardin. Ces trois évènements ont rassemblé un très large public venu partager ces moments d'une grande intensité musicale et chorégraphique.

L'école de Musique de Danse et d'Art dramatique a fait sa rentrée le 11 septembre 2023 et compte cette année 169 élèves. Avant les vacances de Toussaint, élèves et parents se sont retrouvés pour des ateliers de « Beat box » dans une ambiance sympathique. Bonne humeur et fous rires étaient au rendez-vous.

Pour cette année, il nous reste encore quelques places en danse contemporaine, danse classique, danse rythmique moderne, en Atelier de Découverte Instrumentale (ADI), en tuba, flûte traversière, chorale ados et chorale adulte. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Le secrétariat est ouvert du Lundi au Jeudi de 14 h à 18 h, à Villeroy, 4 rue de la Croix Saint-Marc.

03 86 64 18 45
06 71 35 15 92

<https://www.mairie-villeroy.fr/ecole-de-musique-du-gatinais-en-bourgogne>



Sébastien VILLADIER

9 Grande Rue
89100 GRON

HORAIRES

du mardi au samedi
de 7^h30 à 12^h30 - et de 15^h30 à 19^h00

le dimanche
de 8h30 à 12h30

☎ **03 86 66 19 58**
sebastien.villadier@outlook.fr
f boucherie charcuterie villadier



HB Travaux Publics

QUI SOMMES NOUS ?

HB TRAVAUX PUBLICS EST UNE ENTREPRISE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS. ELLE A ETE FONDEE EN 2013 PAR CES CO-FONDATEURS MR BOURFISS ET MR HAMZAOUI.

HB TRAVAUX PUBLICS, C'EST :

- Des conseils et des solutions techniques adaptées,
- Des équipes de professionnels expérimentés,
- Du travail de qualité,
- De l'expérience et des références clients.



NOS EQUIPES INTERVIENNENT SUR TOUT LE DEPARTEMENT POUR DES PARTICULIERS, DES COMMUNES, DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

NOS METIERS : TERRASSEMENTS, VRD, TRAVAUX ELECTRIQUES BTA ET HTA, AMENAGEMENTS INTERIEURS.

HB Travaux Publics – 4 bis rue des Prunelliers, 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE –

Tél : 03.86.86.85.49 – mail : bourfiss@hbtravauxpublics.fr



La Communauté de Communes du Gâtinais gère la mise en place des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).



Le Centre de loisirs

Ces accueils proposent, aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 17 ans, de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente, pendant le temps périscolaire et durant les vacances.

Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié. Ils sont organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

Gâti'vac

Les centres de loisirs sont implantés sur plusieurs communes de la Communauté de Communes du Gâtinais, lors de chaque petite vacance (sauf les vacances de Noël). Pour les vacances d'été, le centre se déroule au collège du Gâtinais à Saint Valérien.

Ils sont un lieu de découvertes, de rencontres, de respect de chacun, de partages, d'écoute et de développement personnel.



Les animations sont organisées autour d'un thème et permettent aux enfants d'explorer le champ des activités manuelles, sportives, artistiques, scientifiques et d'expressions. Ces animations sont agrémentées de sortie. L'été des camps viennent compléter cette offre.

Les enfants sont accueillis de 7 h 30 à 18 h. Un circuit de ramassage journalier matin et soir permet à tous de pouvoir venir au centre.



Accueil Jeunes

L'Accueil jeunes est lui aussi ouvert pendant les vacances (sauf les vacances de Noël).

Afin d'être en adéquation avec les attentes de ce public, nous mettons en place des temps d'activités, sur des journées, après-midi ou des soirées et avec un contenu qui sort de l'ordinaire. Ces activités sont souvent complétées, l'été, par l'organisation de camps où de stages à thème.

Les accueils du mercredi

La Communauté de Communes a ouvert deux accueils le mercredi, depuis la rentrée 2018. Ils sont implantés à Villethierry et à Savigny sur Clairis, ouverts toute la journée en direction des enfants scolarisés en école maternelle ou primaire.

Ces accueils sont ouverts, pendant la semaine scolaire, de 7 h 30 à 18 h.

L'école Multisports

A travers l'école multisports, la Communauté de Communes offre aux enfants la possibilité de découvrir de nombreuses disciplines sportives.

Cette structure doit permettre à l'enfant de 6 à 12 ans de s'épanouir tant au niveau physique que mental, afin qu'il puisse appréhender de la meilleure des manières son corps et ses limites.



Pour ce faire, l'encadrement est assuré par des éducateurs titulaires d'un diplôme ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives.

La Communauté de Communes a donc mis en place 4 sites les jours et horaires suivants :

- **Saint-Valérien** : le mardi de 17 h à 18 h et 18 h à 19 h.
- **Villethierry** : le mercredi de 11 h à 12 h.
- **Egriselles-le-Bocage** : le jeudi de 17 h 15 à 18 h 15 et de 18 h 15 à 19 h 15.
- **Chéroy** : le vendredi de 16 h 45 à 17 h 45.





*Pourquoi ce nom ?
Qui était-elle ? Quel
rapport avec l'école de
notre village ?*

L'école de Nailly porte le nom de "Marie Navarre"

Marie Navarre née en 1882 était l'épouse de monsieur Adolphe Lecerf, instituteur au hameau du Fay, dans les années 1900.

Elle l'aide dans sa tâche et se passionne pour l'école communale de Nailly.

Malgré son départ de notre commune, elle reste de cœur à Nailly, et désire y être enterrée en souvenir des années passées au service de l'école. Elle décède en 1955. Aussi, le 10 juillet 1955, Monsieur Adolphe Lecerf fait la proposition suivante au maire de Nailly :

" A la suite de l'inhumation dans le cimetière communal du corps de ma femme, j'ai pris la décision que vous communiquez à votre conseil. J'ai décidé d'offrir à la commune de Nailly un don de cent mille francs ". (Pour l'époque, c'était une somme importante).

Le revenu de cette somme servirait à fonder un prix qui s'appellerait « prix Marie Navarre » et serait destiné à récompenser chaque année l'élève (garçon ou fille) des écoles publiques du village qui aurait obtenu le plus grand nombre de points à l'examen du Certificat d'Études Primaires. A défaut de candidat, la valeur du prix serait reportée sur l'année suivante. A mérite égal, le prix serait partagé entre les lauréats.

Le conseil de l'époque accepta bien sûr la proposition et la somme fut versée au receveur municipal et convertie en rente 5 % 1949. Le prix "Marie Navarre"

fut ainsi créé. Bon nombre d'anciens élèves s'en souviennent, car le remporter était à l'époque une aubaine pour le lauréat (5000 anciens francs de l'époque).

Ce prix était remis tous les ans, par le maire le jour du 14 juillet. Le premier à en bénéficier fut l'élève Grouet Gérard de l'école du Fay, reçu premier du canton en 1957.

Puis vint l'époque où l'on ne passa plus le certificat. Alors, le prix fut remis pendant quelques années à l'élève le plus méritant désigné par l'instituteur.

Les années passant, l'inflation aidant, les intérêts placés ne représentant plus grand chose, le prix « Marie Navarre » pris fin.

Mais désormais, l'école de notre village porte son nom.

La municipalité fleurit également sa tombe (située au fond à gauche près de l'entrée du cimetière) le jour du 11 novembre, après la cérémonie de commémoration.

A noter que cette histoire locale a été racontée récemment sur les ondes de Radio France Auxerre par le Maire à l'émission de 7 h 50 le matin : « La Gazette des Communes ».



*Te souviens-tu
du tablier de ta
grand-mère ?*

L'histoire du tablier de grand-mère

Le principal usage du tablier de grand-mère était de protéger la robe en dessous, mais en plus de cela :

Il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau. Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants, et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à ranimer, et parfois les œufs fêlés qui finissaient dans le fourneau.

Quand les visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides.

Et quand le temps était frais, grand-mère s'en emmitouflait les bras.

Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet, agité au-dessus du feu de bois. C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes, après que les petits pois ont été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand les visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure de servir le repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes aux champs savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table.

Grand-mère l'utilisait pour poser la tarte aux pommes à peine sortie du four sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse; de nos jours sa petite fille la pose là pour la décongeler.

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

En souvenir de nos grands-mères, envoyez cette histoire à ceux qui savent et ceux qui pourront apprécier : l'histoire du tablier de grand-mère.

ELISA Coiff'

Coiffure Homme
Femme Enfant

23 ter Grande rue
89100 NAILLY
Avec ou sans RDV
03.86.66.74.29



Le Cocon de Lucie
Institut de Beauté


23 Ter Grande rue
89100 NAILLY

0386640277

le.cocon.de.lucie@gmail.com
N°SIRET : 879.249.928.00018



DEPANN RAPIDE
DEPANNAGE-REMORQUAGE



52 RUE DES ROSEAUX
89100 NAILLY
depenn.rapide@orange.fr

TEL/ 03 86 65 94 76
PORT/ 06 40 37 77 18
FAX/ 09 70 06 23 02

M
Montmartin
AGENCEMENT
PEINTURE
REVETEMENTS DE
SOLS ET PARQUETS

LP
ISOLATION INT./EXT.
PLAFONDS
AGENCEMENT INT.

8, Avenue Georges Pompidou - 89100 SENS
sas.montmartin@orange.fr

03 86 95 18 54

MW MASTERWOOD

25, rue de Bruneau
Les Chollets
89 100 NAILLY France

Négoce et commerce de bois et dérivés

SARL Jean-Paul BONTEMS au capital de 7 622,45 €
Siège Social : 25, rue de Bruneau - Les Chollets - 89 100 NAILLY France
RCS SENS : 421 506 031 SIRET : 421 506 031 00028 NAF : 4613 Z N° TVA Intracom. : FR12 421 506 031

TEL. : +33(0)6 85 40 72 85
FAX : +33(0)9 70 61 30 94
e-mail : masterwood@orange.fr
www.masterwood-bontems.com

LE BOIS EST MAÎTRE DE PERE EN FILS DEPUIS 1760
ACHAT/VENTE
-DE BOIS EN GRUMES, SUR PIED OU BROD DE ROUTE
-DE FORÊTS
CONSEIL ET GESTION FORESTIERE



BJ

Service Travaux Publics

Devis Gratuit

Service Transport

Terrassement :

- Assainissement neuf et mise aux normes
- Démolition
- Aménagement extérieur
- Location d'engins avec chauffeurs

Transport de marchandises :

- Transport régional et national
- Plateau / Porte engin
- Locations de camions avec chauffeurs
- Commissionnaire de transport

Vente de matériaux pour Professionnels et particuliers :

- Sables
- Sablons
- Calcaires
- Terre végétale
- Enrobé à chaud
- Béton concassé
- Gravillons
- Remblais

Transport de vrac :

- Sables
- Cailloux
- Enrobés
- Terres
- Céréales

Zone de la fosse à la Vernière 89100 Nailly Tél : 06.17.90.51.48
jimmy.bidet@orange.fr







sarl ATP

Maçonnerie générale

Julien Thirion : 06 62 69 42 13
Tony Aranda : 06 72 63 05 51

jullenthirion.maconnerie@gmail.com
ZA de la Fosse à la vernière - 89100 Nailly



Fêtes et commémorations



Le 8 Mai

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945.



Les 13 et 14 juillet

La retraite aux flambeaux.



Mémorial RAF (Royal Air Force)

le 26 août



Le 11 novembre



Le repas des aînés

le 12 novembre



Au Cyclamen

TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
6, avenue G. Pompidou
SENS
Tél. 03 86 65 23 22
contact@au-cyclamen-89.fr
www.au-cyclamen-89.fr

L'AGITATEUR FLORAL
L'Association de la Livraison Florale
Envoyez des fleurs!

123
AutoService

Auto'Services

GARAGE MULTIMARQUES
ENTRETIEN ET RÉPARATION
DIAGNOSTIQUE ELECTRONIQUE – PNEUMATIQUE
PRISE EN CHARGE CONTROLE TECHNIQUE
VENTE ET REPRISE VEHICULE D'OCCASION

☎ **03 86 67 23 61**
1, ALLÉE DU STADE – 89100 NAILLY
autoservices89@orange.fr

SARL MARAULT Sébastien

Maçonnerie
Neuf et Rénovation
seb.marault@orange.fr

7 ter rue du puits de gy
89100 NAILLY

03.86.97.00.26
Siret 51867570700013.Ape4399

La croix processionnelle de Nailly

Écrire sur une croix processionnelle et de surcroît reliquaire comme c'est le cas pour la croix de Nailly c'est d'emblée se situer dans le fait religieux et particulièrement dans celui du moyen-âge du 12^{ème} et 13^{ème} siècles.



Dans ce cadre il faut abandonner l'idée du cultuel s'opposant au culturel. Le 12^{ème} siècle ne sépare pas les deux concepts qui ne prendront sens qu'après la loi de 1905 dite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Dans la période comprise entre 1790 et 1793, les têtes de Saints en pierre sculptée des bâtiments religieux seront partiellement détruites car en s'attaquant au culturel c'est le cultuel qui était atteint. Durant les 12^{ème} et 13^{ème} siècle, le cultuel n'est pas au service du cultuel, il est le cultuel. Le beau est le bon (chrétien).

L'opposition voir l'antagonisme de ces deux notions au sujet de cette croix, sera développé dans la deuxième partie et fera l'objet d'un débat passionné (et passionnant) dès 1911 entre les différentes municipalités de Nailly, le corps préfectoral de l'Yonne, le ministre des Affaires Culturelles et le Président du Conseil jusqu'à une séance à l'Assemblée Nationale.

De la richesse patrimoniale des archevêques de Sens dans leur siège de la baronnie épiscopale de Nailly, il ne reste rien ou plutôt presque rien de leur patrimoine mobilier et immobilier. Nous ne connaissons pas la forme ni l'architecture de leur château/résidence détruit pendant la guerre dite de Cent ans. Nous savons seulement qu'ils y possédaient une chapelle castrale (un texte de février 1202 est acté à Nailly dans cette chapelle). Nous n'en savons pas plus de la structure originelle de l'église alors flanquée de ces deux collatéraux et de son clocher primitif aujourd'hui disparu. Enfin, nous ignorons le mobilier qui garnissait ces édifices et qui au regard de la puissance financière et politique de ces prélats devait être luxueux et pour le moins raffinés à l'image du feu premier hôtel des archevêques de Sens à Paris dans le Marais.

De ce passé médiéval antérieur au 13^{ème} siècle, ne subsiste que cette pièce d'orfèvrerie d'une rare qualité d'exécution et d'un raffinement exceptionnel évoquant si besoin était la

richesse de ce passé disparu. Cette pièce unique est la croix processionnelle et reliquaire de l'église de Nailly, conservée et visible actuellement au Trésor de la Cathédrale de Sens.

L'histoire de cette croix est simplement fascinante parce qu'elle aurait pu très bien disparaître de notre patrimoine sans que nous en connaissions l'existence même. Commençons par deux anecdotes que nous devons à l'abbé Prunier alors curé de Soucy.

La première : le 11 mai 1844, il avait vu sur une table de l'église de Nailly « une vieille croix avec reliques ». 12 ans plus tard, il retourne à Nailly pour revoir la croix, mais elle avait disparu et le nouveau curé, Jean, n'en connaissait pas l'existence. Après des recherches, il s'avère que la fameuse croix était partie à Paris pour restauration. La personne qui en était chargée, l'avait totalement oubliée. Elle fut heureusement retrouvée, entourée dans un vieux papier sur lequel était inscrite la mention « pour l'église de Nailly ». De retour dans son église, le curé Jean la fit placer dans une boîte vitrée.

La deuxième montre la fragilité et la méconnaissance de cet objet précieux qui aurait pu simplement disparaître à jamais. Comme nous venons de le lire, la croix devait être restaurée parce qu'elle avait été fracturée dans des circonstances peu banales.

« Cette croix, étant plus légère que les autres, on la portait, pour cela, à différentes processions et parce qu'elle était une vieille croix, on s'en servait dans les petites cérémonies pour épargner les croix « neuves ». Une année donc, on la porta en procession, pour la bénédiction d'une croix de chemin, à la Friperie, un des hameaux de Nailly. Après la cérémonie, M. l'abbé R. renvoya son clergé, et alla faire quelques visites pastorales et prendre une petite réfection. Le clergé revint seul avec croix et bannières. Chemin faisant, on rencontre un pommier on profite bien vite de l'absence du pasteur, et faute d'autre instrument on se sert de la vieille croix pour faire tomber les pommes. La croix se brisa, et il fallut monter sur le pommier pour retirer la partie qui était restée accrochée dans les branches. »

Cette cassure permettra malgré tout de révéler la construction de l'âme faite de deux réglottes de chêne maintenues par une cheville centrale et creusées de 4 cavités « destinées sans aucun doute à recevoir des reliques ».

Il existait trois croix reliquaires. L'inventaire effectué le 6 mars 1906 à 9 h 30, en application de la loi de 1905, en présence de Monsieur Fécatier, sous-inspecteur à l'enregistrement, de Monsieur Carré, curé de la paroisse de Nailly, de Monsieur Mignote, président de la fabrique de la dite paroisse assisté de Monsieur Régnard, maire, l'atteste. Deux croix de procession sont en cuivre, la troisième fait l'objet de cette communication.

L'inventaire de 1883 effectué par le conseil de fabrique faisait déjà mention de ces trois croix. Deux semblent avoir depuis disparu comme d'autres objets en argent destinés alors à la pratique du culte.

LES RELIQUES DE LA FOI

La procession

Le territoire de la baronnie de Nailly est vaste et les villages et hameaux qui le composent sont nombreux avec pour certains leurs lieux de culte (églises ou chapelles). La croix de procession représentant la Croix du Christ est destinée à être montrée, portée en hauteur en tête de cortège. Le territoire étant défini, la croix processionnelle peut ainsi le parcourir pour montrer le divin. Les occasions de ces démonstrations sont nombreuses. Lors du calendrier liturgique, elle accompagne les processions vers des lieux plus emblématiques et prestigieux comme la léproserie du Popelin de l'autre côté de la rivière.

Ce qui est connu également ce sont les croix de chemin, nombreuses sur le territoire de la baronnie. Parfois monumentales, elles pouvaient être dressées par un particulier, une famille ou par la paroisse ou la commune et avaient comme fonction soit de guider le voyageur soit et surtout de le protéger de mauvaises rencontres. Sur la plan de Nailly du 18^{ème} siècle, une dizaine de ces croix sont répertoriées sur des chemins ou des intersections comme à l'angle de la rue Haute et celle des Chamognots. Par contre deux sont dédiées à des Saints comme Jean ou Sainte-Anne au Cholet sur le chemin de Cheroy à Sens. Enfin elles sont aussi l'objet de pèlerinage lors de la fête des Rameaux par exemple et justifiaient un déplacement en procession. L'exemple de la croix de la Friperie abonde en ce sens.

Le reliquaire

Lorsqu'un danger menace ou lorsque l'on cherche à attirer les grâces divines pour favoriser les récoltes, les communautés urbaines ou rurales ont recours aux reliques.

La croix de Nailly possède des reliques (nous le verrons dans le chapitre suivant). Il faut comprendre que dans chaque communauté villageoise lors des fêtes du Saint patron de l'église (dédiées à Saint-Pierre et placées sous le patronage de Saint-Urbain) on ne manque pas de la sortir en procession pour la présenter en « ostension » (montrer) aux fidèles. Les périodes de crises, d'épidémies, de famines, de guerres sont autant de manifestations où le Saint protecteur est sollicité

pour intervenir auprès de Dieu pour que la communauté soit épargnée.

Evidemment pour le chrétien du moyen-âge menacé par toutes sortes de fléaux climatiques (inondations, sécheresses, feux) ou humaines (guerres, maladies, épidémies...) le recours au culte des reliques encouragé par le clergé est source d'espoir. Le pouvoir « surnaturel » conféré aux reliques fait espérer en la guérison par leurs vertus thaumaturgiques à l'instar des rois comme Louis IX ou des Saints.

Description

Croix de procession terminée en fleurs de Lys. Face : rinceaux d'argent doré se détachant sur fond niellé noir ; à la croisée, relique de la vraie croix ; au centre de chaque fleur de Lys, une bâte contient une relique dont le nom est gravé à la base. Revers : rinceaux de filigranes perlés ; les tranches sont en argent doré. (Description du mémoire du ministère de la culture).

La croix est un biface de 31,7 cm de hauteur sur 24,2 cm de largeur et 1,4 cm d'épaisseur. Sa face principale est composée de trois pièces d'orfèvrerie distinctes que sont la traverse, la tête et les pieds. Elle est ornée de rinceaux ciselés et dorés dont la qualité rappelle ceux en pierre de la grande porte de la cathédrale de Sens ⁽¹⁾. Le décor est de pampres de vignes et de grappes de raisin. Cette riche ornementation se détache sur un fond niellé ⁽²⁾.

La face opposée est composée d'une feuille d'argent, dorée avec des rinceaux en relief.

Inscriptions



Juillot affirme dans son mémoire « qu'il paraît évident que cette croix a été faite tout spécialement pour recevoir cinq reliques rapportées de la terre sainte ».

Pour cela il se réfère à l'examen des bâtes⁽³⁾. Trois reliques sont fixées sur la traverse, deux sont sur les fleurs de Lys une à gauche et l'autre à droite. En fait les pierres fixées sur la croix ne possèdent pas de valeur

gémologique. Par contre elles portent une forte valeur symbolique au regard de leur provenance probablement du Mont Golgotha alors situé en dehors de Jérusalem et lieu de supplice pour les chrétiens.

Sur la traverse se trouve une petite croix formée de deux réglottes de bois. Une cassure, qui l'a partagée en deux au-dessous des bras, permet de voir que l'âme est faite en deux réglottes de chêne, assemblées à mi-épaisseur, maintenues par une cheville centrale et creusées de cavités destinées, sans aucun doute, à contenir des reliques.



Au-dessus et en dessous des bras de cette croix nous pouvons lire cette légende :

**+DEL-IGN
ODO-MINI**

Interprétable comme de ligno dimini (DU BOIS DE LA CROIX DU SEIGNEUR).



Sur la fleur de Lys à droite, la bête contient un fragment d'os qui a sûrement été substitué à la relique originelle sans doute une pierre qui a soit été perdue ou volée... Il est possible de lire l'inscription suivante :

**DES-EPV-LCR-ODM
E SEPULCRO DOMINI
DU SÉPULCRE DU SEIGNEUR**



Sur la fleur de Lys à gauche, une autre bête renferme une pierre autour de laquelle nous pouvons lire :

**DE SEPULCRO SCI LAZARI
DE SEPULCRO SANCTI LAZARI
DU SÉPULCRE DE SAINT-LAZARE**



Une autre bête ovale située à la tête de la croix contenant une pierre irrégulière est accompagnée de la légende suivante :

**DE MONTE CALVARIE
DE LA MONTAGNE DU CALVAIRE**



Le pied de la croix présente une pierre irrégulière dans une bête avec comme inscription :

**DE PRESEPE DOMINI
DE L'ÉTABLE DU SEIGNEUR**

Les inscriptions sur la croix processionnelle multiplient les références à la Terre Sainte en invoquant « le tombeau du Christ, celui de Lazare, de la montagne du calvaire et l'étable du seigneur ».

Les nombreuses références bibliques ramènent à l'évocation de la Terre Sainte tout comme l'écriture onciale qui entoure les reliques.

Pour confectionner la croix processionnelle de Nailly, il fallait réunir au moins trois conditions :

- posséder les moyens financiers pour faire réaliser une telle pièce d'orfèvrerie
- maîtriser les relations théologico-politiques pour se procurer et ramener de telles reliques. La septième croisade a sans doute permis à un croisé de haut rang de servir d'intermédiaire et de convoyeur pour ramener les matériaux nécessaires à la réalisation de la croix (probablement de Constantinople).
- posséder un territoire suffisamment éminent pour montrer sa puissance par ces objets liturgiques.

LES RÉPLIQUES DE LA LOI

Le 27 janvier 1897, le Maire de Nailly Monsieur Regnard informait le sous-préfet de Sens d'avoir reçu l'avis de classement au nombre des monuments historiques.

Après la séparation de l'église et de l'État (1905), il n'y avait plus de prêtre ni d'association cultuelle à Nailly et l'archevêque de Sens Pierre-Marie-Étienne Ardin, fit placer la croix au Trésor de la cathédrale de Sens. Ce qui ne manqua pas de susciter un vif débat comme l'indique le sous-préfet de Sens au préfet de l'Yonne dans une lettre manuscrite en date du 29 août 1910 où les positions semblent être bien tranchées (voir plus bas).

Cette confrontation se prolongera jusqu'en 1955 entre les différents élus de la municipalité, le corps préfectoral, le Président du conseil, ministre des Cultes. Il y aura une séquence à l'Assemblée Nationale lors de la séance du 28 mars 1911 qui débattit sans toutefois trancher sur le meilleur endroit pour la sauvegarder.

Il aura fallu plus de trente échanges épistolaires (sans compter les coupures de presse) entre les différentes administrations durant ces 45 années pour aboutir à un accord final. Lors de la séance du conseil municipal du 24 décembre 1955 le Maire Georges Jaillat et les élus décident qu'« afin d'éviter tout accident de réparer la couverture de l'église, travail important et urgent. Les frais incombant à la commune étant soldés en partie par la vente d'une croix appartenant à ladite commune et déposée au Trésor de la cathédrale de Sens ».

Plus de 800 ans après sa création et après bien des périples témoins de leurs époques la croix processionnelle de Nailly a repris sa place au trésor de la cathédrale de Sens en conservant ses mystères et les secrets de l'ancien temps.

André Denys et Daniel Vey

Crédits photos : André Denys
Remerciements au CEREP et à la Société Archéologique de Sens.

Les archevêques de Sens souvent considérés à juste titre comme les deuxièmes personnages de l'État monarchique féodal réunissaient ces trois facteurs. L'archevêque de Sens trouvait dans sa très vaste province épiscopale les moyens financiers suffisants pour réaliser ces projets fort coûteux. Baron de Nailly, il pouvait doter son fief d'objets précieux qui lui assuraient le prestige de son rang dont cette croix qui est sans doute le dernier témoin visuel de ce faste disparu.

Un faisceau de convergences à partir de l'étude des rinceaux de la Croix de Nailly, de ceux du portail central de la Cathédrale de Sens, de l'église de Nailly plaide - mais ce n'est pas une preuve - pour une datation de la croix sous l'épiscopat de Gauthier III Cornu. Les croix pattées sur les reliques verticales de la croix correspondent à celle figurant sur le sceau du prélat utilisé en 1218. Personnage central, Gauthier III Cornu est docteur en droit, membre du Chapitre de Notre-Dame de Paris, chapelain et aumônier des rois Philippe II Auguste et Louis VIII. Il devient par la suite conseiller de Louis IX (futur Saint-Louis). Il est élu archevêque de Sens en 1223 sous le nom de Gauthier III. Il fait bâtir le palais archiépiscopal de Sens. En 1239, Louis IX, Gauthier le Cornu et Robert d'Artois accueillent la susception de la Couronne d'épines venant de Constantinople et destinée à la Sainte-Chapelle à Paris en passant par Villeneuve-l'Archevêque, par l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et Sens.

Les reliques de la Terre Sainte sont transférées à Constantinople dans le cadre de l'empire chrétien d'orient ou byzantin qui chutera en 1204 par la prise de la capitale de la « nouvelle Jérusalem, après avoir été la nouvelle rome » par les croisés de la 4^{ème} croisade. Baudouin II de Courtenay, dernier empereur latin d'orient vendra les reliques auparavant accumulées pour trouver des moyens financiers afin de défendre son empire. C'est ainsi que Louis IX achètera la fameuse couronne d'épines qui transitera par Sens avant de rejoindre Paris. Il est probable que c'est dans ce contexte du « commerce » des reliques (vraies ou vraies/fausses) que celles constituant la Croix de Nailly ont été acquises.

La croix processionnelle et reliquaire de Nailly sera présentée à l'exposition universelle de 1900, au Musée des arts décoratifs en 1965 et participera à l'exposition « Le mariage de Saint-Louis » en 1984.

1. Motif ornemental constitué d'une arabesque de feuillage, de fleurs ou de fruits, sculpté ou peint, servant d'ornement en architecture ou dans les arts décoratifs.
2. Incrustation décorative d'émail noir dans une plaque de métal.
3. Élément d'entourage en métal, cylindrique ou autre, utilisé à partir de l'époque médiévale par les orfèvres et joailliers pour sertir les pierres, perles ou émaux.

Obéissant à certaines excitations, la municipalité de Nailly cherche évidemment à placer sur le terrain politique et anticlérical une affaire qui devrait être envisagée au seul point de vue administratif, en vue exclusivement ^(de la conservation) d'une œuvre d'art classique, de très grande valeur, quettée par des amateurs peu scrupuleux et difficile à substituer à leurs convoitises.



Il y a longtemps que notre « Tacot », comme bien d'autres, ne dessert plus notre campagne.

Groupe d'étude du modélisme à voie métrique et voie étroite

Les membres du Groupe d'Étude du Modélisme à voie Métrique et Étroite, par leurs recherches, leurs observations et leurs réalisations perpétuent la mémoire de ces lignes qui, en leur temps, ont rendu de grands services.

La dispersion géographique de nos adhérents a longtemps limité leurs échanges directs aux rencontres lors d'expositions et de voyages d'étude. Le numérique permet maintenant des rencontres régulières lors de réunions virtuelles mensuelles. Les informations historiques, les solutions techniques, sont rapidement trouvées lors de ces discussions. Un site, un forum, des lettres d'informations sont en accès libre sur internet, ils témoignent de l'activité de nos membres. « La gazette des secondaires et des amateurs de voie étroite » est distribuée aux adhérents.

secrétariat : J.P. Dumont
GEMME
27 rue Jules Parent
92500 RUEIL MALMAISON
Siège social :
30 rue du Puits de Gy
89100 NAILLY



<http://www.gemme.org/>
forum <https://forums.gemme.org/>

Le président
Yves Alamargot



Tout le monde peut faire appel à l'UNA Gâtinais en Bourgogne.

Votre association d'aide à domicile depuis 1969

Un service prestataire assurant :

- Les travaux ménagers, courses, préparation des repas, aide à la toilette.
- Un service transport de personnes à mobilité réduite.
- Un service mandataire pour les gardes de jour ou de nuit
- Un service portage des repas
- Installation de téléalarmes (Présence Verte ou Mutualité Française)
- Partenaire du Service de Soins à Domicile de l'hôpital Roland Bonnon de Villeneuve-sur-Yonne.

Réduction crédit d'impôt immédiate avec l'AICI

UN PERSONNEL FORMÉ ET QUALIFIÉ :

- 70 salariées dont :
- 64 Intervenants à domicile dont 6 titulaires du diplôme DEAES.
- 476 personnes aidées en 2022.

PORTAGE DE REPAS

(Secteur de Chéroy uniquement 7/7j) :

- **Formule 1 (8,90 €)** : repas complet le midi. Potage et dessert le soir.
- **Formule 2 (10,60 €)** : repas complet midi et soir



03 86 97 72 22
8 Rue de l'Hôtel de Ville
89690 CHÉROY



administration@unagatinais.fr



Gâtinais en Bourgogne



03 86 97 00 81



acsnailly@orange.fr

Association Culturelle
et Sportive de NaillyInformations supplémen-
taires (tarifs, programme...):
[https://www.nailly.com/asso-
ciation-f376-.html](https://www.nailly.com/association-f376-.html)

Depuis plus de 40 ans, l'A.C.S.N. a pour but de favoriser des événements culturels et la pratique du sport en milieu rural, tout en s'efforçant de maintenir des cotisations abordables pour chaque adhérent.

Association Culturelle et Sportive de Nailly



Un certain nombre de rendez-vous sportifs et culturels sont proposés d'une manière hebdomadaire et visent un très large public comme mentionné ci-dessous.

L'A.C.S.N. étant affiliée à l'UFOLEP depuis quelques années, bénéficie d'un appui et d'un certain nombre de commodités pour mener à bien les activités sportives.

ACTIVITÉS SPORTIVES (encadrement Cédric Chevalier)

- Lundi de 19 h à 20 h : multisport adultes
- Mardi et jeudi de 14 h 30 à 15 h 30 : sport santé (Parcours d'accompagnement sportif et de santé destiné aux personnes atteintes de pathologie chronique)
- Mercredi de 10 h à 11 h 15 : multisport enfants (du CP au CM2)

ainsi que durant les vacances scolaires (à l'exception de Noël et d'août) : 2 heures les mardis et jeudis avec des activités sportives diverses, auxquelles s'ajoutent, pendant l'année, trois rassemblements de KIDBIKE (avec les jeunes du service des sports de Paron et du Pays d'Othe Multisport).

- Mercredi de 19 h à 20 h : Circuit training adultes
- Jeudi de 9 h 15 à 10 h 15 : Sports seniors

PRATIQUE DU YOGA (encadrement Alix Vonderweidt)

- Mardi de 17 h 30 à 19 h. Ensemble d'exercices corporels et respiratoires permettant d'obtenir une maîtrise progressive des différentes fonctions physiologiques.

ACTIVITÉ THÉÂTRALE (Youssef ATMANI)

- Lundi à partir de 20 h 30. Création d'un nouveau spectacle théâtral et musical « N'oublions pas de vivre » avec plus de vingt participants (comédiens, chanteurs et danseurs).

Les dates retenues : les 23 et 24 mars 2024 et/ou les 12 et 13 octobre 2024.

L'A.C.S.N. organise également des rendez-vous culturels :

- Exposition d'art et d'expression du début décembre
- Exposition de peintures, sculptures et photos.

Nous continuons à soutenir des associations caritatives, en produisant et jouant des représentations théâtrales, dont les bénéfices leur sont reversés.



Électricité Générale

Vernet Sébastien

Électricité générale neuf et rénovation (Automatisme de portail, domotique, alarme, dépannage...)

Devis gratuit

06.64.85.22.83

vernetsebastien@neuf.fr
30 rue des Roseaux
89100 Nailly
Site: 891 890 843 00376

**Institut de beauté
Fleur d'Althea**
06.62.11.25.37

- Epilation
- Soin visage, corps
- Manucurie, pédicurie
- Massages relaxants
- Pose d'ongles en gel
- Vernis semi permanent
- Maquillage

8 route des salles
Paroy
89100 NAILLY

<http://institut-fleur-d-althea.e-monsite.com>

"L'INSTANT NATURE"

TOUTES LES PLANTES POUR LE JARDIN !

- Horticulture • Maraîchage
- Pépinière • Compositions

2 Z.A. de la fosse à la Vernière 89100 NAILLY
03 86 97 05 10 06 72 00 05 97
CAEC de l'Instant Nature

SOS PC 89

Dépannage 7 jours/7
Installation
Formation
à partir de 20€/h

Dépannage informatique à domicile !
sospc89@sfr.fr - www.sospc89.fr
06 34 08 05 75



L'association ALTEA s'est donnée pour vocation d'informer, d'animer et d'échanger sur des questions concrètes qui nous concernent toutes et tous – santé, écologie, cadre de vie, solidarité–. Ainsi, ALTEA travaille à mobiliser les expériences et les propositions des habitants.



Agir Localement Tous Ensemble et Autrement

Chaque année, nous proposons dans ce cadre un week-end thématique abordant la question « Et si on parlait de demain ? ». Ces rencontres sont suivies d'une buvette et le lendemain d'une activité « découverte ».

Depuis sa création en 2020, l'association ALTEA a organisé deux week-ends de « Rencontres nailytonnes » avec table ronde, animée par Renaud Candelier (journaliste et habitant de Nailly).

- En 2022, 14/15 mai : « Quels services de Santé de proximité à Nailly ? »
- En 2023, 13/14 mai 2023 : « L'eau, ressource vitale : du robinet à la source »

Des expositions ont complété ces Tables Rondes. L'exposition sur l'eau en 2023 a ensuite été présentée à la bibliothèque de NAILLY pendant les mois de juin et juillet 2023.

ALTEA a animé de mois en mois vingt-deux « parcours commentés » à la découverte du territoire, a collaboré en 2022 et 2023 à l'organisation de la soirée de l'association LACIM, en liaison avec l'ACSN et participé au Festisol (Festival des Solidarités) (<https://www.festivalsdessolidarités.org>)

Nos projets pour 2024 :

- Week-end du 6/7 avril : ALTEA propose d'étudier la vie villageoise à pied et sa rencontre avec les autres modes de déplacement. A partir du cas de la Grande Rue, nous intégrerons tous les lieux de parcours pié-

tons dans et autour du village. Habitants du village et usagers réguliers seront invités à témoigner de leurs expériences et à faire des propositions. Des exemples de mise en œuvre dans d'autres communes seront présentés et discutés.

Nous continuerons :

- les parcours commentés « Nature et Patrimoine » tout au long de l'année
- la participation à LACIM : pour l'organisation des événements (avec la participation technique de l'ACSN)
- la participation au Festisol

Vous partagez ces objectifs ? Rejoignez-nous et adhérez moyennant une cotisation annuelle fixée à 10 €.

Vous trouverez sur notre site internet :

- l'ensemble des activités détaillées d'ALTEA depuis 2022
- un menu « FORUM » pour vous exprimer sur le projet 2024

La Présidente,
Marie-Thérèse Rey-Gaucher



altea@altea-89.fr



<http://www.altea-89.fr>



Notre bilan 2023 et notre programme pour 2024....

clodenys@gmail.com



Les activités du Foyer Loisirs Amitié de Nailly

Les activités ponctuelles :

- Un concours de boules le 5 août dans le bourg, derrière l'église.
- Un concours de belote le 18 novembre dans la salle polyvalente

Les activités régulières :

En 2023, Le FLAN a poursuivi son activité récente « Instants d'histoire ». Un public fidèle assiste ces conférences, quel que soit le thème.

- 4 janvier : Souterrains légendaires de l'Yonne par Pierre Glaizal.
- 1^{er} février : Histoire du miel par François Alix.
- 8 mars : Souvenirs de Nailly par Jacques Compin et Léon Côme.
- 5 avril : Les chemins de fer de l'Yonne à travers les cartes postales par Claude Garino.
- 3 mai : Lettres de guerre (en vous embrassant de tout mon cœur) par Jacques Mativet.
- 7 juin : Bientôt l'eau courante à Nailly par Patrice Maison.
- 13 septembre : Le travail de l'ocre en Puisaye et à Auxerre par Jean-Claude Guillaume.
- 4 octobre : Les restaurants du cœur par Bénédicte Maison.
- 8 novembre : Jeanne Joséphine la cloche de Nailly.
- 6 décembre : La croix processionnelle de Nailly par Daniel Vey.

Tous les mercredis après-midi c'est le rendez-vous des joueurs et qui se réunissent tous les trimestres autour de repas conviviaux. C'est l'occasion de parler de tout et de rien, de se changer les idées.

Que ferons-nous l'an prochain ?

- Concours de belote le 24 février 2024
 - Concours de boules au mois de juillet ou août 2024
 - Concours de belote le 23 novembre 2024
- Les mercredis après-midi continueront de nous divertir.

Instants d'histoire est une activité portant sur l'histoire de notre village et au-delà. Elle est animée par des intervenant/es locaux ou invités. Elle souhaite sans préférence participer à la connaissance ou à la découverte de faits pouvant enrichir notre patrimoine commun.

Les conférences « Instants d'histoire » poursuivront leur cycle avec la programmation suivante pour le 1^{er} semestre 2024 :

- 10 janvier : Pierre Glaizal viendra nous parler de la Ferme des Glaciers
- 7 février : André Denys et les vignes à Nailly
- 6 mars : Jacques Mativet, suite lettres de guerres
- 3 avril : à confirmer
- 15 mai Claude Garino et les cadrans solaires
- 5 juin : Michel Mauri, l'image au service de la propagande lors de la Première Guerre mondiale
- 7 juin : séance spéciale à 20 h dans l'église de Nailly conférence chantée par la formation Obsidienne (ensemble vocal et instrumental) à partir des registres de chant du 18^{ème} siècle conservés dans l'église.

Et pour finir SOYEZ HEUREUX ET BONNE ANNÉE !



LACIM est une association de solidarité internationale créée en 1968, reconnue d'utilité publique depuis 1984.

LACIM « Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde »

LACIM soutient des projets dans différents pays du monde : Inde, Bangladesh, Madagascar, Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, Sénégal, Haïti, Pérou. Elle donne la priorité à la dimension humaine et favorise le développement endogène durable pour les populations de villages de pays du Sud, grâce à des jumelages. C'est un engagement réciproque dans la durée, sous le signe du partage et de l'amitié. Au niveau national, LACIM compte près de 3000 adhérents et donateurs répartis au sein de 100 comités ou associations locales.

LACIM du Sénonais est l'une d'elles. Forte d'une soixantaine d'adhérents du Nord de l'Yonne, elle organise ou participe à des animations dans le Sénonais (concert - spectacle à Nailly, marchés de Noël, exposition d'artisanat du monde à Sens) et récolte des dons. Son Président Yves GAUCHER est également le Président national de LACIM.

L'association « LACIM du Sénonais » est jumelée avec cinq villages à Madagascar, au Bangladesh, au Niger, au Burkina Faso et au Sénégal. En 2022-23, en réponse aux populations, elle a financé des projets liés à l'alphabétisation, la scolarisation, mais aussi à des formations en agriculture et a aidé au montage d'activités génératrices de revenus.

LACIM du Sénonais, membre du Réseau Régional Multi Acteurs BFCI (Bourgogne Franche Comté International) depuis de nombreuses années, est l'une des 5 associations qui participent aux projets mutualisés et multi-acteurs intitulés COPRA-NIGER (COopérer Pour Réussir l'Avenir) et en 2024 COPRA-Sénégal. Ces projets visent à favoriser le développement durable et sont soutenus financièrement par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental du Jura, des villes de Bourgogne-Franche-Comté et des associations de solidarité internationale.

A l'occasion du FESTISOL, soutenu par BFCI et la Région BFC, LACIM du Sénonais a accueilli, à Nailly, le spectacle de la troupe

burkinabé Marbayassa « Contes sous le baobab » qui a circulé dans toute la Région (Besançon, Dijon, Nevers, Joigny, Mâcon, Montbéliard, et bien d'autres lieux). Pour continuer cet engagement, elle coordonne un collectif de 15 associations de solidarité sénonaises et poursuivra pour ouvrir encore la programmation du FESTISOL 2024.



Vous pouvez participer aux actions de LACIM du Sénonais, par un don ou en aidant lors des animations à Nailly ou dans le Sénonais ou en devenant volontaire bénévole chargé de projets et de mission dans différents pays du Sud où nous intervenons.



06 70 91 48 25
lacimdusenonais@lacim.fr



www.lacim.fr
Facebook :
LACIM du Sénonais et LACIM



C.L. COIFFURE

Femmes - Dames - Enfants

6 Rue de la Place
89100 St Martin du Tertre

Tél : 03 86 64 65 61

Nouveau
Réservation en ligne :
www.planity.com

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL





ISO - CONFORT




- Fenêtres
- Portes d'entrée
- Volets
- Stores int/ext.
- Portes de garage
- Garde - corps
- Portails

A VOTRE MESURE DEVIS GRATUIT

Des menuiseries à votre mesure

29, Grande rue - 89100 SENS
isoconfortjpl@live.fr

03 86 83 02 57



LE PETIT MOULIN

Gite Rural

Isabelle et J Luc KLEIN
89100 NAILLY
☎ 06 61 19 03 25
isabelleklein33@gmail.com
<http://lepetitmoulin.jimdo.com>

Proche de Sens
3 chambres
accueille 5 personnes

L'an 2023 s'en est allé pour laisser la place à 2024 qui sera 440^{ème} année bissextile de notre calendrier.

Nailly en scène

Mais pour cette grande fête dans la commune il faut une participation nombreuse. Qu'on en juge :

- Réservations en Mairie : Odile, Nicole, André, et votre serviteur
- Traçage des emplacements : Odile, Mireille, et votre serviteur
- Traçage des emplacements sur le terrain : Pierrick, Patrick, Michèle, Gérard
- Accueil, au chant du coq : Nicole, Odile, Mireille et votre serviteur
- Au café, croissants : André, Nicole, Jacques absent pour raisons de santé
- Placement des exposants : Pierrick, Patrick, Patrice,
- Barrières au tennis : Hervé
- Collecte argent des emplacements : Odile, Mireille et votre serviteur
- Mise en place tables et bancs : Patrice, Patrick, Hervé, Pierrick
- Barbecue : Pascal, Hervé, Fredo
- Frites : Patrick, François et votre serviteur
- Buvette : Nicole, Michèle, Patrice, André, Odile, Mireille, Jean-Luc
- Gestion des modélistes : Patrice
- Repas des modélistes : Nicole, Odile, Mireille, Monique

Je renouvelle mes remerciements à tous les membres du bureau et surtout aux bénévoles extérieurs qui sont présents comme chaque année, j'en profite pour remercier une femme de modéliste venue nous aider en renfort.

Je présente mes excuses à celles et ceux que j'aurais oubliés.

Nous arrivons au marché de Noël qui avait lieu le samedi 25 novembre de 14 h à 19 h et le dimanche 26 de 10 h à 18 h avec la visite du Père Noël venu apporter des bonbons aux enfants.

Nos clowns La Gloude, Patou et Lolo sont venus amuser les enfants lors du Noël de la commune le samedi 16 décembre.

Que vous dire de l'année 2023, clôturée par notre assemblée générale qui s'est tenue le 15 décembre 2023 dans la salle polyvalente.

Nous avons commencé l'année par le week-end théâtral du samedi 22 avril à 20 h 30 et du dimanche 23 à 16 h avec les Dymon de Minuit. La troupe d'amateurs habituelle nous a interprété une pièce où se déroule une fête d'anniversaire intitulée « À grands coup de poêle ».

Beau succès avec beaucoup de spectateurs sur les 2 représentations et que de fous rires pour cette pièce.

Les vacances étant oubliées, nous arrivons à notre manifestation phare, notre vide-greniers qui a eu lieu sous le soleil et la chaleur le dimanche 17 septembre. Cette année il s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, aucun des exposants n'a rechigné que ce soit pour son emplacement ou pour le règlement de la place occupée. Lors de l'attente inévitable à la buvette pour la restauration personne n'a crié, tout le monde attendait son tour dans la sérénité.

Nous avons réalisé un peu moins de métrage avec un peu moins d'exposants mais une longueur moyenne d'étal plus élevée. Pour l'exposition de modélisme, des anciens qui nous sont fidèles sont revenus mais les nouveautés ont été nombreuses, notamment une grande roue en meccano, ce qui rappelait leur jeunesse à beaucoup de visiteurs.

Pour les enfants le trampoline était présent cette année pour leur ravissement.



Nos prévisions pour 2024

Comme première activité nous nous retrouverons le samedi 13 avril dans la salle polyvalente à 20 h 30 et le dimanche 14 avril à 16 h 30 au même endroit avec les Dymon de Minuit dans une pièce de Vivien Lhéraux ayant pour titre " Avez-vous embrassé le coq ?" (pour la petite histoire une troupe de théâtre répète un célèbre vaudeville, afin de le jouer pour la première à Nailly, mais en coulisse et sur les planches rien ne va. Les comédiens ne sont pas prêts : entre celui qui perd la raison, celle qui pense que son mari la trompe, un autre qui ne sait pas son texte, tout est compliqué. Le remplaçant du technicien attiré malade est complètement à la ramasse, le metteur en scène est au bord de la crise de nerf mais le jour de la première arrive ! Les catastrophes, les qui-proquos et les gaffes s'enchaînent dans cette comédie déjantée et désopilante).

Ensuite nous arriverons à notre vide grenier qui aura lieu avec son exposition de modélisme le dimanche 15 septembre.

Puis nous penserons à Noël avec son marché qui se tiendra le samedi 30 novembre et le dimanche 1^{er} décembre.

J'espère que nos clowns seront présents pour l'arbre de Noël de la commune.

Nous espérons que 2024 verra le retour des voyages, Patrice notre vice-président y travaille et à déjà plusieurs idées.

Avant de terminer mon propos :

Je voudrais RENDRE HOMMAGE à notre fidèle ami Roger COISNON qui a très longtemps œuvré pour Nailly en Scène et que la maladie a emporté dernièrement.

Jamais nous ne t'oublierons Roger !

Comme chaque année je fais le vœu qu'il y ait des âmes volontaires afin de nous aider à continuer l'histoire de Nailly en Scène, avant que celle-ci ne s'arrête faute de bras, les nôtres à cause de l'âge ne sont plus vaillants.



Car s'il n'y a plus de Nailly en Scène cela voudra dire plus de vide grenier, ni de marché de Noël et là vous pourrez vous remercier en disant « c'est grâce à moi que le village se meurt »

Pour nous, ce qui nous permet de rester c'est la joie de tous se retrouver car à Nailly en Scène c'est la bonne entente au sein du bureau. Je sais bien que pour le vide grenier c'est un peu contraignant mais c'est quand même la fête de votre village, je préside votre association depuis plusieurs années et pourtant j'habite Sens et je suis toujours fier d'être à vos côtés

Alors seulement deux mots «REJOIGNEZ-NOUS».

Toute l'équipe de Nailly en Scène vous souhaite une bonne année et vous donne rendez-vous en 2024.

Pour toute l'équipe de Nailly en Scène, son président, André Delaunet



» Tribune « Ensemble et Autrement »

Depuis juin 2020, élus de la liste « Ensemble et Autrement », nous suggérons de répondre à la question : « Quel avenir pour la Commune à l'horizon 10 ou 15 ans ? ». Seule une vision globale permet d'imaginer des projets structurants et créateurs de dynamisme :

- Offre de santé (porté en question diverse)
- Développement du commerce local intégrant les nouvelles pratiques de consommation
- Accueil et accompagnement des habitants à tous les étapes de la vie
- Amélioration de l'espace public

A l'écoute de tous les habitants, nous argumentons et transmettons des informations au Conseil Municipal dans le but de faire évoluer les projets et les dossiers.

Ainsi, le futur préau de l'école, adapté aux effectifs, sera équipé de panneaux solaires et d'un récupérateur d'eau de pluie. La commune expérimentera l'autoconsommation pour ses bâtiments. Décision prise à la suite de débats que nous avons proposés en Conseil Municipal.

Nous avons obtenu qu'une réflexion sérieuse ait lieu quant à l'avenir de l'offre de soins à Nailly. Lors du dernier Conseil Municipal, l'achat du bâtiment face à la Mairie a été décidé. Nous œuvrerons en faveur d'une maison de santé adaptée aux besoins des habitants et à l'actuelle pratique médicale.

Après notre mise en évidence des eaux de ruissellement de la rue arrivant directement dans des jardins particuliers, des travaux ont été réalisés cet été.

Il reste du chemin à parcourir, par exemple pour l'accueil des habitants tout au long de la vie. Le repas annuel ou une boîte de chocolat peuvent sans doute faire plaisir. Mais de véritables liens peuvent-ils se développer ainsi ? Qu'en est-il de la prise en compte des besoins profonds de nos aînés ? Répondre à l'appel d'une personne en détresse nous semble constituer une priorité, et la prévention à ce sujet devrait se travailler dans le cadre d'un projet de vie au village.

Des réflexions et actions sont à engager en soutien des commerces de proximité, des entreprises, d'une amélioration de l'espace public. Nous aborderons ces sujets de façon constructive, et avec la volonté de répondre au mieux aux attentes des habitants de Nailly.

Avec détermination nous continuons à intervenir dans l'intérêt de tous, et en faveur de la reconnaissance de Nailly au sein de la Communauté de Communes.

Jean-Luc Klein, Marie-Thérèse Rey Gaucher

Rappel des arrêtés

ARRÊTÉS DU MAIRE ET RECOMMANDATIONS

Divagation des chiens : il est rappelé que la divagation des chiens est interdite.

Entretien du ru : l'entretien des rives du ruisseau incombe aux propriétaires riverains. On ne doit pas curer le ru

Feux d'herbes sèches : le brûlage des chaumes par les agriculteurs doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Le brûlage de branchages ou de tontes d'herbe est interdit toute l'année.

Nettoyage des trottoirs : il est rappelé que les habitants sont priés de nettoyer les bordures de leur propriété (herbe, neige...), la végétation ne doit pas empiéter sur les trottoirs.

Rejets d'eaux usées : aucun rejet d'eaux usées ne peut être effectué sur le domaine public. Celles-ci doivent être traitées sur la parcelle par un procédé réglementaire avant leur épandage ou leur éventuel écoulement par un exutoire (dérogation).

Elagage des arbres au bord de la voie publique : il est rappelé que l'élagage des lisières de bois et des haies est à la charge des propriétaires et que leur responsabilité pourrait être engagée en cas de dommages causés à un tiers.

Dépôts sauvages d'ordures : ceux-ci sont, bien entendu, interdits et condamnables. Il existe un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, un point propreté et des déchetteries pour accueillir tous les types de déchets.

Permis de construire : il est rappelé que l'affichage de l'ouverture de chantier est obligatoire. Cet affichage doit comporter les renseignements réglementaires inscrits de manière indélébile.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Travaux bruyants (arrêté préfectoral du 13 novembre 1991) :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

© Freepik.com



Formalités administratives

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance ?

Se présenter (avec votre carte d'identité ou livret de famille) ou écrire par courrier ou par mail à la mairie du lieu de naissance en précisant la date de naissance et la filiation.

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de mariage ?

Se présenter (avec votre carte d'identité ou livret de famille) ou écrire par courrier ou par mail à la mairie où a été célébré le mariage en précisant la date du mariage.

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale de décès ?

Se présenter (avec le livret de famille et votre carte d'identité) ou écrire par courrier ou par mail à la mairie du lieu de décès en précisant la date du décès.

Comment faire une reconnaissance anticipée ?

Se présenter à la mairie avec une carte d'identité en cours de validité.

Comment déclarer une naissance ?

Se présenter à la mairie du lieu de naissance dans les trois jours suivant l'accouchement muni du certificat de naissance et du livret de famille.

Comment déclarer un décès ?

Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures suivant le décès, muni du livret de famille de la personne décédée et du certificat médical.

Comment se marier ?

Se présenter à la mairie au moins deux mois avant la date du mariage. Un dossier de mariage vous sera remis.

Comment se pacser ?

Un formulaire est à retirer en mairie. Se présenter conjointement.

Comment obtenir ou renouveler une carte d'identité ?

Prendre un rendez-vous à la mairie de Sens, Pont sur Yonne, Cheroy ou Paron.

Comment obtenir ou renouveler un passeport ?

Prendre un rendez-vous avec la mairie de Sens, Pont Sur Yonne, Cheroy ou Paron.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Les Elections Européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024. La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 3 mai.

Se présenter à la mairie de résidence avec une carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois).



© Freepik.com



Animations 2024

Date	Animations	Organisateur	Salle des fêtes	Salle polyvalente
6 janvier	Vœux Commune	Commune		■
24/25 février	Belote	FLAN		■
9/10 mars	Nuit du jeu	Sens Ludique		■
23/24 mars	Spectacle	ACSN		■
6/7 avril	Rencontre	ALTEA		■
13/14 avril	Théâtre	Nailly en scène		■
8 mai	Cérémonie	Commune	■	
29/30 juin	Feu d'artifice	Commune	■	■
13/14 juillet	Fête Nationale	Commune	■	■
7/8 septembre	Rencontre	ALTEA	■	
21/22 septembre	Vide grenier	Nailly en scène	■	■
5/6 octobre		LACIM		■
11 novembre	Cérémonie	Commune	■	
17 novembre	Repas des aînés	Commune		■
23/24 novembre	Concours de belote	FLAN		■
30 nov./1 ^{er} déc.	Marché de Noël	Nailly en scène	■	■
7/8 décembre	Expo de peinture	ACSN		■
14 décembre	Noël des enfants	Commune		■
20 décembre	Concert	Ecole de musique du Gatinais		■



Location de salles



SALLE DES FÊTES	Week-end Habitants Nailly	Week-end Extérieurs Nailly
Location	250 €	500 €
Acompte	50 €	50 €
Caution	1 300 €	1 300 €

SALLE POLYVALENTE	Week-end Habitants Nailly	Week-end Extérieurs Nailly
Location	600 €	1 200 €
Acompte	150 €	150 €
Caution	1 600 €	1 600 €

Renseignements et réservations en Mairie.



Tennis Loisirs Nailly Cotisation saison 2023-2024

Une clef vous sera remise pour vous donner l'accès au court. Vous devrez la restituer en clôture d'adhésion.	Du 1 ^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024		Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2024	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Partenaire de tennis (maximum 2 joueurs) Famille (= couple ou parents avec enfants)	30 €* 30 €**	45 €* 45 €**	20 €** 20 €**	30 €** 30 €**

* Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 30 novembre). Réduction de 15 € à partir de la deuxième année de cotisation consécutive sur présentation de la clef du cours.

** Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 15 septembre)

Adhésions

Vous pouvez vous adresser à la mairie aux horaires d'ouverture. Pour cela munissez-vous d'une photo d'identité pour la carte de membre et d'une attestation d'assurance « Responsabilité civile » pour chaque adhérent.

Réservation

- L'accès au court sera possible tous les jours de 7 h à 22 h et réservé uniquement aux adhérents.
- Un planning de réservation sera affiché sur le court.
- Toute réservation devra comporter les nom et prénom des joueurs.

- La réservation est limitée à une 1 heure à la fois, quelle que soit le nombre de personnes composant la famille.
- Celle-ci ne pourra se faire que **5 jours à l'avance**.
- **Une nouvelle heure ne pourra être inscrite que lorsque l'adhérent aura joué l'heure notée.**

La mairie décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident sur le court.

Merci de bien vouloir respecter les lieux et les consignes. Nous vous souhaitons d'agréables moments sur ce terrain.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à Cédric Montagne au 06.65.49.74.29.

NAILLY

